

NORMALISATION

Vers une norme européenne pour la ventilation des établissements de santé ?

Par JEAN-MICHEL VANHÉE, Camfil

Depuis deux ans et demi, le WG 18 du CEN/TC 156 travaille sur une norme européenne portant sur la ventilation des établissements de santé. Parce qu'il est désormais important que les experts et utilisateurs concernés étudient et se prononcent sur le projet en cours, l'Aspec lance un appel à experts.

Le CEN/TC 156 « Ventilation for buildings » travaille de façon générale sur la ventilation des bâtiments et de leurs composants. En France, son comité miroir est donc hébergé et géré par l'UNM (ex-Uniclimate). Entre autres, depuis décembre 2012, un groupe de travail, le WG 18 « Ventilation in Hospitals », a entrepris des travaux sur la mise au point d'une norme européenne portant sur « tous les aspects de la ventilation des hôpitaux » (selon le rapport d'activité du 8 décembre 2014).

Aujourd'hui, des documents de travail bien avancés commencent à émerger.

Étant donné qu'à terme cette norme européenne pourrait se substituer en partie à des passages de la norme

française NF S 90-351, ces documents mériteraient une relecture attentive d'experts et utilisateurs français pour transmettre et soutenir leurs avis auprès du WG 18. Cet article fait un point rapide sur l'avancement du travail du WG 18 et lance un appel à experts (pour plus d'informations, contacter l'Aspec). Compte tenu de l'étendue du sujet, il serait important de solliciter également d'autres organismes professionnels du monde hospitalier ainsi que les instances officielles.

Qui participe à la rédaction de cette norme européenne ?

Aujourd'hui le WG 18 compte trente-deux experts qui représentent douze

pays, dont un petit noyau s'est réparti la rédaction en quatre « sous-groupes de préparation des textes ». Il y a deux séances plénières annuelles qui ont pour but la prise en compte des remarques collectées préalablement sur les documents proposés par les sous-groupes, la discussion des points de débat et si possible l'approbation des textes corrigés sur une base de consensus.

Quel est le domaine d'application et l'organisation de la norme européenne « Ventilation in hospitals » ?

Le WG 18 projette d'établir une suite de normes portant sur tous les aspects de la ventilation dans les établissements de santé.

Cette suite de normes s'appliquera à tous les établissements de santé, hôpitaux ou cliniques ou à tout autre établissement où des activités de soins sont pratiquées.

Le projet actuel prend en compte les zones spécifiques à hauts risques et couvrira les aspects de construction et de ventilation dans les locaux nécessitant une classification de niveaux de qualité et de

propreté d'air définis, ainsi que les phases d'un projet, de la conception jusqu'à l'exploitation et la maintenance.

Cette suite de normes ne prendra pas en considération les aspects de ventilation générale couverts par d'autres normes.

Pour commencer trois parties sont traitées :

- partie 1 : Termes généraux et définitions ;
- partie 2 : Exigences générales pour le système de ventilation ;
- partie 3 : Ventilation des blocs opératoires.

Un sujet complémentaire concerne l'organisation de ces différentes parties.

Quels sont les textes les plus avancés ?

Deux parties sont aujourd'hui bien avancées.

Partie 2 : Exigences pour la ventilation et le conditionnement d'air dans les locaux médicaux en général - Composants et systèmes

Scope (domaine d'application) : cette norme s'applique à tous les établissements de santé, hôpitaux

ou cliniques, et à tout autre local où des activités de soins sont pratiquées. Ceci inclut les zones à risques spécifiques et couvre les aspects de construction et de ventilation qui délivrent de l'air à des niveaux de qualité/propreté définis en vue de la classification de ces locaux. La norme traitera de la conception, de la classification, de l'exploitation, de la maintenance et des méthodes de qualification/validation des systèmes de ventilation.

Partie 3 : Ventilation des blocs opératoires (operating suites)

Scope (domaine d'application) : cette norme traite des performances, de la conception, des essais, de la qualification, de la maintenance et de l'exploitation des systèmes de ventilation des salles d'opération, salles de préparation des instruments associées,

ainsi que des aspects spécifiques des salles associées au sein d'un bloc opératoire.

Quels sont les sujets de discussion ?

On retrouve la plupart des sujets qui ont fait l'objet de débats souvent animés lors de la rédaction de la NF S 90351, comme :

- Comment se définit une zone critique ?
- Évaluation des performances : au repos, en activité, en activité simulée ?
- Comptages particulières ou prélèvements microbiologiques ?
- Niveaux de risques pour le patient ?
- Possibilité d'arrêt de la ventilation des blocs opératoires la nuit ?
- Consignes d'humidité et de température ?
- Taux de brassage, cascades de pression...

Avec des avis d'experts variés et des normes ou recommandations nationales (quand elles existent) ainsi que des exigences réglementaires non alignées, voire contradictoires.

Quelles peuvent être les implications pour les utilisateurs français ?

Dans la mesure où la NF S 90-351 risque de devoir s'effacer au moins en partie devant ces nouveaux textes européens et qu'un vote éventuel pourrait ne concerner que les industriels de la ventilation, certains points-clés constituant le socle de la norme française, points approuvés et adoptés concrètement dans la pratique par les utilisateurs, peuvent disparaître s'ils ne sont pas suffisamment soutenus lors de débats au WG 18.

À titre d'exemple on peut citer :

- l'abandon de la base de classification des « classes de risques pour le patient » ;

- la modification des valeurs guides des tableaux ;
- l'ajout de critères de performances microbiologiques en activité ;
- l'ajout ou la perte de certaines exigences techniques.

Conclusion

Il est nécessaire que des acteurs-clés du monde hospitalier français s'impliquent et fassent valoir leurs avis.

Il est bien sûr préférable de le faire maintenant, tant que l'élaboration des textes est en cours et qu'il y a place au débat, plutôt qu'au moment de l'enquête publique, alors que les textes seront quasi définitifs.

Si vous êtes intéressé par la participation à la relecture des textes proposés par le WG 18 et y faire vos commentaires, n'hésitez pas à contacter l'Aspec. ■